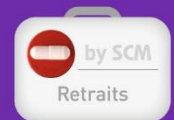




Utilisez **ici** l'application web **Retraits** pour enregistrer vos produits



Liste de retrait 30/10/2019

Autres produits : Compléments alimentaires

A la demande de la firme

Nom du produit	Forme galénique	Détenteur d'autorisation	Numéro(s) de(s) lot(s)	Raison
Pharmaton Vitality CNK 2839 090	30 capsules	Sanofi Belgium SA	Tous les lots non périmés	Taux de manganèse (2 mg) ne correspond plus au taux autorisé dans le nouveau décret royal qui entre en vigueur le 10/11/2019
Pharmaton Vitality CNK 2839 108	100 capsules	Sanofi Belgium SA	Tous les lots non périmés	
Pharmaton Vitality Caplets CNK 2895 357	30 comprimés pelliculés	Sanofi Belgium SA	Tous les lots non périmés	
Pharmaton Vitality Caplets CNK 2895 373	90 comprimés pelliculés	Sanofi Belgium SA	Tous les lots non périmés	
Pharmaton Vitality Caplets CNK 3182 193	2 x 30 Duo pack comprimés pelliculés	Sanofi Belgium SA	Tous les lots non périmés	

Attention : Ce rappel concerne uniquement les 5 références Pharmaton ci-dessus. Vous pouvez les reconnaître facilement car les comprimés sont conditionnés dans des flacons en verre. Les flacons de ces 5 références qui ont un taux de manganèse de 1 mg ne doivent PAS être renvoyés. Tous les autres produits Pharmaton sont conformes à la législation belge et ne peuvent donc PAS être renvoyés dans le cadre de ce retrait.

Ces produits sont à retourner le plus rapidement possible au SCM. Après le **15 décembre 2019** ceux-ci ne seront plus crédités.



S. SARRE, Dr. Sc. Ph.
Directeur du S.C.M.